

DOMAINE PRIORITAIRE 2.B
QUESTION EVALUATIVE COMMUNE N°5

Source : Working Document_SFC2014EARDF AIR Technical Guidance_ version septembre 2016

Question Evaluative Commune N°5 : Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations ?

1. Liste des mesures contribuant au DP 2B

Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions principales » :

6.1.1 Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

6.1.2 : Aide au démarrage des JA (Prêts bonifiés)

Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 2A :

2. Liens entre les critères de jugement, les indicateurs de résultats communs et additionnels utilisés pour répondre à la QEC (Obligatoire)

Critère de Jugement (Max 255 caractères)	Indicateurs de résultats communs (Max 255 caractères)	Indicateurs et informations additionnelles (Max 255 caractères)
Le dispositif a permis d'assurer le renouvellement des générations, y compris en dehors de la succession familiale et dans les zones où le renouvellement est plus faible (sud de la région notamment, zones de déprise, de faible croissance)	T5-R3 Pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan de développement d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs, soutenues par le PDR.	Nombre d'installations soutenues hors cadre familial (et évolution) Solde du nombre d'installations/départs (et évolution) Nombre d'installations soutenues (et évolution) / nombre total d'installation pour les - 40 ans % d'installation (et de SAU) soutenues en zones défavorisées (et par département)
Le dispositif a permis de maintenir, ou d'accroître la diversité de l'agriculture en Région Centre-Val de Loire.		Typologies des filières des exploitants soutenus par le PDR Pourcentage des exploitations soutenues en agriculture biologique avec la DJA
Des jeunes exploitants et exploitantes formés de manière adaptée sont entrés dans le secteur		Caractéristiques des exploitants agricoles (Age, qualification, sexe) ET des nouveaux installés Caractéristiques des agriculteurs soutenus par le PDR (âge, sexe, diplôme, qualification)

3. Méthodes utilisées

Méthodes quantitatives :

a) Raisons de l'utilisation de la méthode

Dû au nombre important de dossiers achevés concernant le TO 6.1.1 (DJA) et disponibilité des données, il est intéressant (et possible) d'analyser la QE selon un angle quantitatif en croisant indicateurs de programmation et indicateurs de contexte régionaux dans une logique de statistique comparée.

Par contre, les informations sur le T.O 6.1.2 (prêts bonifiés) ne seront que marginalement intégrée à la réponse à la question évaluative puisque la quasi-totalité de ces prêts a été contractée durant l'ancienne période de programmation (donc des installations avant 2014) qui continuent d'être financés sur la nouvelle période. Il s'agit donc de nombre de demandes de paiement (autorisations d'engagement) et non d'installations. De plus, ce dispositif a été suspendu début 2017 donc il n'est pas pertinent d'en tirer une analyse en vue de formuler des recommandations.

b) Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

- Calcul du R3/T5 : Calcul du ratio (en %) suivant = $(O4/X)*100$

O4 : Nombre d'exploitations / de bénéficiaires ayant reçu l'aide au démarrage des jeunes agriculteurs sur la durée de programmation ou nombre total d'exploitations ayant soutenu des investissements ciblant les jeunes agriculteurs sur la période de programmation.

X : Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR. La valeur cible est axée sur la sous mesure dotation jeunes agriculteurs (DJA) avec le nombre total d'exploitations agricoles existantes.

Dans le cas présent, le nombre total d'exploitations agricoles existantes se base sur le recensement effectué en 2010 (Source : Agreste).

- Analyse du solde départ et installations : les données mobilisées proviennent des déclarations au régime de la Mutualité sociale agricole (MSA), il s'agit donc de données sur les entrées et sorties du régime (chef d'exploitation)

Méthodes qualitatives :

a) Raisons de l'utilisation de la méthode

Une analyse qualitative complémentaire est réalisée notamment en matière d'analyse des caractéristiques des exploitations et des jeunes exploitants agricoles. A noter que les surfaces (SAU) n'étaient pas disponible dans OSIRIS ce qui a limité l'analyse sur les caractéristiques des exploitations soutenues.

4. Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Indicateur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Sources de
------------	--------	--------	--------	--------	------------

		Absolue	du ratio	brut calculée	nette calculée	données et d'information
De réalisation communs	O1 Total des dépenses publiques (6.1.1)	486 137				OSIRIS Sur la seule DJA
	O4 Nombre d'exploitations/de bénéficiaires bénéficiant d'un soutien. (6.1.1)	180				OSIRIS Sur la seule DJA (réalisé complet ou à 80%)
De résultat communs	T5-R3 Pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan de développement d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs, soutenues par le PDR.		0,775%			Sur la seule DJA Données enquête structure 2013 (23 240 exploitations)
	% des installations soutenues en AB (conversion totale ou partielle)		10.08%			OSIRIS (357 dossiers renseignés)
	Solde du nombre d'installation par rapport au nombre de départ	-699 exploitants	67,17%			MSA 2014-2015 (entrées/sorties)
	% d'installations soutenues (et évolution) / nombre total d'installation pour les - 40 ans		47,9%			OSIRIS / Données MSA installations (2014-2015)
	Nouvelles installations de jeunes agriculteurs soutenus par la DJA en zone défavorisée simple	99	51,8%			Sur les 191 dossiers sur lesquels l'information est précisée sur OSIRIS
	Nombre d'installations soutenues hors cadre familial (et évolution) Nombre d'installations/entrées (et évolution)	55	29,5%			Sur le total des 186 dossiers où l'information est renseignée
De contexte communs						

5. Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation

Concernant l'analyse des filières sur lesquelles l'action du PDR s'est concentrée, il convient de noter que seuls les dossiers où la filière a été renseignée ont été étudiés, c'est-à-dire 184 dossiers. La part des dossiers avec le détail de la filière varie selon les départements : 45 pour le Cher, 34 pour l'Eure-et-Loir, 40 pour l'Indre, 32 pour l'Indre et Loire, 15 pour le Loir-et-Cher et 19 pour le Loiret. Ces éléments doivent donc être pris en compte dans l'analyse afin d'éviter un biais sur certaines filières du fait de la spécialisation de certains départements. Par ailleurs, un échantillon de 188 dossiers, soit 37,08% sont renseignés concernant la situation vis-à-vis de la transmission hors cadre familial.

Des données détaillées sur les installations ont pu être obtenues auprès de la MSA pour les années 2014 et 2015. Les enquêtes structures 2013 et 2016 devraient permettre d'actualiser les données du RGA 2010, mais les résultats de l'enquête 2016 ne sont pas encore disponibles et ceux de l'enquête 2013 ne sont que partiellement disponibles.

Par ailleurs, précisons que l'indicateur sur les installations hors cadre familial n'est disponible que pour un échantillon réduit de dossier dans la base de données.

Concernant l'analyse du potentiel de renouvellement, les indicateurs relatifs au solde départ (IA12) et à l'analyse du nombre d'installations aidées par rapport au total d'installation : les données fournies par la MSA sont produites à partir de méthodologies propres qui s'appuie sur les entrées et sorties du régime (chef d'exploitation), ces chiffres sont porteurs de biais du fait de démarche de cotisation à la MSA, notamment pour les femmes qui souhaite cotiser pour la retraite et/ou à terme reprendre l'exploitation de leurs époux. Ces chiffres sur le nombre d'installations (ou entrées dans le régime) sont donc potentiellement surestimés.

6. Réponse à la question évaluative

Bilan de mise en œuvre.

6.1.1 Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

Au 31/12/2016, 500 opérations ont été programmées au titre du T.O 6.1.1 pour un total FEADER de 7 450 066 €. L'installation des jeunes agriculteurs a été soutenue en 2014 dans le cadre de l'année de transition et en 2015 par anticipation de la validation du PDR. Après deux premières années présentant une dynamique de programmation proche de l'objectif de 200 par an, une baisse significative de la programmation s'observe pour l'année 2016. Ceci est dû à l'arrivée tardive des nouveaux règlements d'intervention et que certains se sont tout de même installer ou bien ont repoussé leur installation. Par ailleurs, la suspension du dispositif des prêts bonifiés permettra de revaloriser la Dotation de base et l'introduction de la 4ème modulation (à partir de janvier 2017) cela rendra le dispositif plus attractif.

Critères de jugement.

- ❖ Le dispositif a permis d'assurer le renouvellement des générations, y compris en dehors de la succession familiale et dans les zones où le renouvellement est plus faible (sud de la région notamment, zones de déprise, faible croissance) de la part des exploitants de moins de 35 ans et la compensation des départs, en particulier dans les zones de déprise importante

Le nombre d'exploitations agricoles, à l'image du nombre d'actifs agricoles, diminue de manière continue en Centre-Val de Loire, mais dans une moindre mesure par rapport à d'autres régions agricoles. Avec 22 912 exploitations agricoles estimées en 2014, la diminution par rapport à 2010 est de 2,2%. Cette tendance est amenée à se poursuivre du fait de la pyramide des âges de la population agricole en région Centre-Val de Loire : 15 400 chefs d'exploitations ont plus de 50 ans. Plus de 29% de la surface agricole utilisée (SAU) est exploitée par des chefs de plus de 50 ans sans successeur connu. Pour les chefs de plus de 50 ans ayant un successeur connu, dans 66% des cas le remplaçant est un coexploitant. La part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans est passée de 19 % à 32 % de la population agricole en dix ans. Ces derniers partent plus tardivement en retraite, et la suppression du dispositif de préretraite a probablement accentué ce phénomène de vieillissement de la population agricole centrale.

Avec un total de 500 dossiers programmés depuis 2014, la DJA permet de contrer en partie de cette tendance. On note ainsi que près de 48% des installations des personnes de 40 ans ou moins sont soutenues par le dispositif sur la période 2014-2015, ou encore 32,7% du total des installations dans la région¹ (hors transfert entre époux).

¹ Ces deux valeurs sont calculées en divisant le nombre total d'installations soutenues en 2014 et 2015 (date du premier engagement juridique, donc pas uniquement les dossiers soldés) par le nombre d'installation dans la région (total hors transfert entre époux ou restreint aux 40 ans ou moins, données MSA).

	2014	2015	Total période
Installations soutenues DJA	187	182	369
Installation exploitants ≤ 40 ans	345	425	770
Installations totales (hors transfert entre époux)	503	625	1128

Le PDR, en soutenant ~~donc~~ en moyenne (sur la période 2014-2015) un peu moins de la moitié des installations de jeunes agriculteurs de moins de 40 ans, le PDR contribue de manière importante, mais encore insuffisante, à l'installation d'agriculteurs de moins de 40 ans. Ceci est à mettre en parallèle à une estimation du taux de renouvellement à 68,5% (2014-2015), en baisse par rapport à la période 2011-2013. Le solde sur cette période est ainsi estimé à moins 699 chefs d'exploitations agricoles sur la région.

Le territoire régional n'est pas uniformément touché par la déprise. Le sud de la région (Indre et Indre-et-Loire) est le plus touché, et cette tendance est amenée à s'accroître car on y trouve également le nombre d'exploitants de plus de 50 ans sans successeur connu le plus important de la région. Si l'Indre est le département où le plus d'exploitants de 40 ans et moins accompagnés via le DJA (60% de ces installations), le département de l'Indre et Loire présente un taux de pénétration pour la DJA plus faible (inférieur à 46% des 40 ans ou moins qui sont soutenus, voir tableaux en annexe). Les jeunes agriculteurs dans le Cher, représentent 67% du total des installations dans ce département soit le plus haut score régional, ils sont fortement soutenus via la DJA (55,5%). Le Loir-et-Cher présente le plus faible taux de jeunes agriculteurs accompagnés par le dispositif avec tout juste 31% des installations de 40 ans ou moins, soit moins de 21% du total des installations. Il est important de rappeler que la nature des données fournies par la MSA peut produire une sous-estimation de la contribution du dispositif au total des installations dans la région, mais la comparaison entre départements reste pertinente.

La concentration des aides DJA sur les territoires à enjeux se traduit également par un taux d'installations soutenues en zones défavorisées de près de 52% (sur le total des installations DJA).² Ces installations dans des zones défavorisées se concentrent sur l'Indre (plus de 90% des dossiers), l'Indre et Loire (78,5%) et le Cher (59%).

Du fait des modalités de financement à travers les différentes modulations, on constate que les territoires présentant le plus d'enjeux (zones à handicap, difficultés sur la filière élevage, etc.) bénéficient de montants d'aides supérieurs à la moyenne régionale (environ 15 000 Euros). Les montants moyens de l'aide DJA pour les départements de l'Indre et de l'Indre et Loire dépassent 17 500 Euros.

Enfin, sur les 186 dossiers pour lesquels l'information est renseignée, on note que 55 sont des transmissions d'exploitations hors cadre familial, ce qui équivaut à un taux de 29,5%. Si ce taux n'est pas particulièrement important, on observe un taux important d'installations soutenues hors cadre familial dans les départements du sud (proche de 45%) de la région qui présentent un enjeu particulier en la matière. L'Indre et Loire constitue le territoire avec le taux le plus élevé de la région.

❖ Le dispositif a permis de maintenir, d'accroître la diversité de l'agriculture en Région Centre-Val de Loire

Les 159 dossiers pour lesquels nous disposons de l'information sur la filière représentent un échantillon de 31,55% du total des dossiers, ce qui permet de dégager des tendances sans en tirer des conclusions définitives. Le premier groupe d'exploitations bénéficiaires est celui des « céréales et oléo protéagineux » dont les exploitations représentent 25,12% des exploitations bénéficiaires de la DJA (contre 47,32% des exploitations dans cette filière au niveau régional³) et 19,18% des financements FEADER engagés. Vient ensuite le poly-

² L'absence de données sur les surface des installations soutenues par le DJA ne permet pas de comparer avec la moyenne régionale de 39,93% de la SAU totale.

³ Recensement agricole de 2010

élevage à orientation herbivore, avec 15,62% des exploitations bénéficiaires (proche de la moyenne régionale à 13,31% pour la polyculture et le poly élevage) et 19,86% de l'enveloppe FEADER engagée.

Ces deux groupes absorbent donc plus de 40% des exploitations bénéficiaires, mais leur part est bien moindre comparée à leur poids dans le paysage agricole régional. Le dispositif DJA permet donc de soutenir une certaine diversification de l'agriculture régionale et un soutien spécifique à l'élevage. Les montants de base relativement faibles et le principe de modulation se révèle assez peu incitatifs pour les grandes cultures, fortement capitalistiques et situées en zone de plaine.

L'analyse par filière révèle par ailleurs que le dispositif vise relativement bien le secteur du maraichage mais pas particulièrement l'arboriculture fruitière avec seulement 0,63% des dossiers engagés, alors que ce secteur est fortement touché par une crise.

Alors qu'il était de 2,4% en 2010, on estime le pourcentage d'exploitants en agriculture biologique à hauteur de 4% aujourd'hui (946 exploitations en 2015). Sur la programmation 2014-2016 du DJA, on observe environ 10% des exploitations reprises en maintien ou en conversion AB (50/50), ce qui est un signal plutôt positif⁴.

❖ Des jeunes exploitants et exploitantes formés de manière adaptée sont entrés dans le secteur

Les conditions d'accès à l'aide DJA reposent notamment sur la capacité professionnelle agricole des candidats à l'installation, notamment via les conditions suivantes :

- la détention ou l'acquisition d'un diplôme de niveau IV (bac professionnel ou brevet de technicien agricole)
- la réalisation d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) : plan d'actions pour compléter vos compétences au travers de formations et de stages en exploitations ou en entreprises.

En l'absence de données de programmation précises sur le niveau de qualification des bénéficiaires et de données de contexte actualisées il n'est possible que de mettre en avant des données relativement anciennes qui démontraient que seuls 38% des jeunes qui s'installaient sans aide DJA étaient susceptibles de répondre aux critères mentionnés ci-dessus.

De manière générale, les jeunes exploitants soutenus par le DJA se distinguent des non aidés par la surface exploitée (154 ha contre 98 ha), mais également le niveau d'études (87 % ont suivi des études secondaires longues contre seulement 41 % pour les non aidés) et enfin le type d'orientations agricoles⁵

En 2010 (dernier recensement agricole disponible), 20 % des chefs d'exploitations et coexploitants disposaient d'une formation initiale supérieure. Ce fait est particulièrement marqué dans le secteur de l'agriculture biologique dont 40 % des chefs et coexploitants détiennent un diplôme supérieur. Les plus jeunes sont de mieux en mieux formés : 80 % des chefs et coexploitants de moins de 40 ans ont un niveau d'étude secondaire long ou supérieur, contre la moitié seulement en 2000. Les agriculteurs sont ainsi mieux formés que la moyenne de la population active en Région Centre-Val de Loire.

Au niveau national, l'enquête 2013 sur la structure des exploitations agricoles, soulignait par contre que les exploitantes les plus jeunes (moins de 40 ans) étaient nombreuses à ne pas avoir de formation agricole (40 % contre 13 % des hommes) ce qui constitue une barrière potentielle à l'entrée pour ce dispositif. En effet, celles-ci disposent plus souvent de formations généralistes

Concernant la mise en œuvre du dispositif d'aide entre 2014 et 2016, les agricultrices représentent 19% des agriculteurs aidés, soit 97 dossiers, alors qu'elles représentent 28% des agriculteurs en région. Sur la période 2014-2015, sur les 770 installations de jeunes agriculteurs en région⁶, 211 jeunes agricultrices étaient

⁴ Base OSIRIS

⁵ PRAD

⁶ Données MSA 2014 et 2015 cumulées

dénombrées soit 27,4% du total, parmi lesquelles 65 auraient été aidées par la DJA (données OSIRIS), soit 30,80% du total des jeunes agricultrices nouvellement installées. Ce pourcentage est à comparer aux 54.2% calculés pour les jeunes agriculteurs hommes. Si ce taux calculé en partie à partir de données MSA doit être pris avec précaution (stratégie de cotisation, voire manière de détourner le contrôle des structures), la proportion de jeunes agricultrices aidées est globalement inférieure à celle des jeunes agriculteurs aidés. Au-delà de la problématique liée à l'absence de qualification agricole, il y a un risque accru qu'elles ne satisfassent pas aux critères de sélection de la DJA au regard des conditions de dimension économique. Certaines s'orientent en effet plus dans des cultures de niches (maraicher bio, herbes et plantes aromatiques/médicinales, etc.).

Un élément explicatif complémentaire concerne l'âge d'entrée dans la profession. L'âge moyen à l'installation des femmes bénéficiaires de la DJA est supérieur à 29 ans (calcul sur seulement sur 36 dossiers renseignés) tandis qu'il est de 28 ans pour l'ensemble des bénéficiaires⁷. Les études disponibles (enquête structures, recensement) démontrent que les femmes s'installent plus tardivement en agriculture, souvent dans une logique de reconversion professionnelle. La proportion de femme s'installant après 40 ans étant élevée, la DJA ne leur est donc pas accessible. Ainsi, le travail sur les données régionales MSA 2014-2015 montre que 53,4% des femmes nouvellement installées dans la région ont plus de 40 ans (hors transfert entre époux).

7. Conclusions et recommandations

Conclusion <i>(Approx. 1000 caractères – Obligatoire)</i>	Recommandations <i>(Approx. 1000 caractères – Non obligatoire)</i>
C.1 Le programme permet de soutenir le renouvellement des générations, notamment dans certains territoires les plus touchés par la déprise agricole via un ciblage spécifique (soutien hors cadre familial, primes sur les zones défavorisées, etc.), mais la dynamique doit être accélérée pour contrer le solde négatif régional.	R.1 La revalorisation de la dotation de base et l'introduction de la 4 ^{ème} modulation ainsi que la modification opérée sur la modulation liée au cadre familial devrait permettre de renforcer l'attractivité du dispositif et donc sa dynamique de programmation
C.2 Le dispositif permet de favoriser une certaine diversification de l'agriculture ainsi que l'agriculture biologique, ainsi que de soutenir les activités d'élevage qui sont par ailleurs plus présentes dans les territoires à enjeux	R.2
C.3 Du fait des critères d'éligibilité, le programme a permis à des jeunes exploitants formés de manière adaptée de rentrer dans le secteur de l'agriculture. On note toutefois que ce critère peut constituer une barrière à l'entrée pour les femmes (en plus du critère d'âge et de dimensionnement économique)	R.3 Assurer en parallèle un accès facilité à une formation professionnelle pour les femmes souhaitant s'installer dans le secteur agricole, y compris dans des logiques de reconversion professionnelle. Le dispositif Contrat d'appui aux projets d'installation mis en place par le Conseil régional permet de viser les futurs exploitants et nouveaux installés non aidés par la DJA et de cibler des filières sensibles

⁷ En utilisant la date du premier engagement sur la totalité de dossiers, on trouve une moyenne d'âge de 28,5 ans pour tous les bénéficiaires et de 30 ans pour les femmes.

Annexes

Tableau 1 : Détail statistique par département : nouvelles installations totales par rapport à celle d'agriculteurs de moins de 40 ans et au nombre de dossier DJA

Département	Nombre total d'installations 2014-2015	Installations d'agriculteurs de 40 ans ou moins	% des 40 ans et moins dans les installations	Nombre de dossiers DJA	% de bénéficiaires de la DJA sur le total des nouveaux installés de 40 ans ou moins	% des bénéficiaires de la DJA sur le total des nouveaux installés
Cher	204	137	67,16%	76	55,47%	37,25%
Eure-et-Loir	215	137	63,72%	74	54,01%	34,41%
Indre	219	130	59,36%	78	60%	35,61%
Indre-et-Loire	230	148	64,35%	68	45,94%	29,56%
Loir-et-Cher	169	112	66,27%	35	31,25%	20,71%
Loiret	173	98	56,65%	46	46,93%	26,58%

Source : OSIRIS, MSA, EDATER

Tableau 2 : Nombre total des nouvelles installations en région sur la période 2014-2015 par filière

Filière	Nombre	% du total des nouvelles installations 2014-2015
Maraîchage	34	3,21%
Arboriculture fruitière	13	1,23%
Cultures céréalières et industrielles, "grandes cultures"	584	55,19%
Viticulture	58	5,48%
Sylviculture	1	0,09%
Bovins-lait	21	1,98%
Bovins-viande	23	2,18%
Bovins-mixtes	4	0,38%
Ovin-caprin	54	5,10%
Porcin	7	0,67%
Volailles/lapin	20	1,89%
Polyculture/poly-élevage	239	22,58%
TOTAL	1058	100%

Source : MSA, Edater

Tableau 3 : Répartition par filière des exploitations soutenues par le DJA

Filière	Nombre d'exploitations soutenues dont la filière est précisée	% du total des exploitations soutenues sur l'échantillon	Engagement FEADER attribué	% du total de l'engagement FEADER total
Maraîchage	6	3,75%	18 312,00 €	3,76%
Polyculture	14	8,75%	57 630,00 €	11,85%
Autres herbivores	2	1,25%	18 510,00 €	3,80%
Viticulture d'appellation	9	5,63%	31 445,00 €	6,46%
Ovins	3	1,88%	14 020,00 €	2,88%
Bovins-lait	9	5,63%	30 295,00 €	6,23%
Bovins mixte	2	1,25%	5 750,00 €	1,82%
Bovins viande	14	8,75%	23 750,00 €	4,88%
Poly élevage à orientation herbivores	25	15,63%	97 164,00 €	19,86%
Poly élevage à orientation granivores	5	3,13%	13 680,00 €	2,81%
Fruits et autres cultures permanentes	1	0,63%	3 095,00 €	0,63%
Céréales et oléo-protéagineux	45	28,13%	93 246,00 €	19,18%
Volailles	5	3,13%	14 405,00 €	2,96%
Cultures générales	8	5,00%	18 915,00 €	3,89%
Ovins-bovins	1	0,63%	3 370,00 €	0,63%
Caprin	8	5,00%	32 060,00 €	6,59%
Autre viticulture	1	0,63%	4 580,00 €	0,94%
Fleurs et horticulture	1	0,63%	2 800,00 €	0,57%
Porcins	1	0,63%	3 100,00 €	0,63%
TOTAL	160	100,00%	486 127,00 €	100,00%

Source : OSIRIS, Edater

NB : Sur l'échantillon de dossiers où la filière est renseignée.